

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville
33730 Villandraut
Tél. : 05.56.25.85.55
Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 17

Nombre de Votants : 17

Le 22 octobre 2010 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Communautaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Cécilia MATEU BAREL

Date de convocation : 15 octobre 2010

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Jean-Pierre AUROUX, Alain CAPS, Sophie LAULAN (Noaillan) ; Cécilia MATEU-BAREL (Uzeste), Jean BELIARD, Christian PICARD, André LAFORGUE (Villandraut), Bernard BORDESSOULLES, Mireille CREMEL (Lucmau) ; Jean BUNGERT, Roselyne LALANNE, Marielle CRUSE (Préchac) ; Mireille MORLET, Claude le BERRE (Bourideys), Liliane BORDESSOULES, André L'AZOU (Pompéjac).

Absents excusés :

Jeanne-Marie BAUP (Uzeste), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis)

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 8 octobre 2010.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du Jour

Points à examiner en Questions Diverses

Madame la Présidente demande l'introduction à l'Ordre du Jour en questions diverses d'un plan de financement modificatif sur le service Citoyenneté Sport Loisir tenant compte de récentes informations de la CAF ainsi que le résultat de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 19 octobre 2010 concernant les Aménagements Extérieurs de l'ALSH à Villandraut.

L'examen de ces points permettrait de ne pas se réunir le 12 novembre prochain, ce qui est accepté à l'unanimité des présents.

Abattements sur la Taxe d'Habitation

Madame la Présidente expose l'historique de ces abattements dont le dernier rebondissement est une circulaire de la Sous Préfecture exposant l'annonce d'un mécanisme d'ajustement qui répondrait à la demande des élus locaux, selon lequel le Gouvernement aurait pris le 14 octobre la décision de proposer au Parlement une solution législative permettant de corriger les transferts de fiscalité sur les ménages et les incidences négatives sur les finances locales. Toutefois, le Gouvernement a annoncé que les communes et EPCI qui auraient d'ores et déjà délibéré pour établir ces abattements disposeront d'un délai supplémentaire exceptionnel jusqu'au 15 novembre prochain pour revenir, si elles le souhaitent, sur leurs délibérations. Néanmoins, la date limite de vote des délibérations relatives aux abattements reste fixée au 1^{er} novembre dans les autres cas.

L'interprétation de ce texte est unanime et implique le vote de ces abattements.

Monsieur SENTILHES expose les travaux menés conjointement avec la Trésorerie (cf.. document joint au dossier de chaque délégué).

1. Un premier tableau rappelle les types d'abattements possibles et leurs montants respectifs (quotité) selon le pourcentage appliqué à la valeur locative moyenne de la Cdc bien inférieure à celle du département (1 774 € contre 3 139 €). Ce qui diminue de 50 % le montant des quotités des abattements.
2. Le second tableau présente le nombre de foyers concernés par type d'abattement et le montant total en fonction des taux appliqués figurant en colonne du tableau 1.
3. Le troisième tableau comporte 5 hypothèses d'abattements et leur montant total d'abattement qui viendrait se déduire au quatrième tableau qui lui, fait état de deux notions qui dépendent des services fiscaux (surlignées en jaune), la valeur locative brute imposable et les bases exonérées.
4. A ce résultat, sont déduits dans la première colonne les données connues pour 2009 et dans les colonnes suivantes les résultats des hypothèses du tableau précédent sachant que la dernière colonne reprend les abattements appliqués par le Conseil Général sur notre base moyenne.
5. Le petit tableau à droite reprend le produit fiscal connu (en rouge) soit la Taxe d'habitation au taux de 1,36 % taux 2009 et la compensation relais venue en substitution de la Taxe Professionnelle qui sera compensée cette année par la part de Taxe d'Habitation du Conseil Général.

Le débat s'engage sur les différents effets possibles de cette réforme et un certain nombre d'inconnues à cette réforme.

Madame la Présidente propose un tour de table à l'assemblée afin qu'elle exprime ses choix et commentaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire :

- ° Décide d'appliquer à la Taxe d'Habitation 2011, les taux d'abattement suivant :

Abattements	Pourcentage
Général à la base	15
1 personne à charge	10
2 personnes à charge	10
3 personnes et +	15
4 personnes	15
5 personnes	15
spécial à la base	15
Handicapé	10

- ° Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Statuts du SMIVOM

Compétences

Madame la Présidente expose les travaux menés au sein de la Commission 4 sur la possibilité de ne céder que la compétence « Collecte et traitement des Ordures Ménagères » et conserver la gestion de la déchetterie « compétence élimination et valorisation » des déchets.

Madame la Présidente explique qu'après consultation de la Sous Préfecture et examen des textes réglementaires, il s'est avéré impossible de séparer la déchetterie en tant que telle ; celle-ci doit être rattachée soit à la compétence « collecte », soit à celle du « traitement ».

Gouvernance

Madame la Présidente expose que pour ce qui concerne la représentation au sein de ce Syndicat, la Sous Préfecture a confirmé qu'une représentation au regard de la population semble fondée et juste. Il est rappelé d'autre part, que la compétence Ordures Ménagères fait l'objet d'un budget annexe au sein du SMIVOM et que seules les collectivités qui ont délégué cette compétence décident en la

matière, y compris pour les investissements et les mises à disposition du personnel SMIVOM qui relèvent du budget général SMIVOM.

Mise à disposition des biens et du personnel

Madame la Présidente expose les divers échanges à ce sujet dont il ressort que

La déchetterie située à Préchac est bien tenue au regard des sites exploités en Gironde et pourrait conserver son mode de fonctionnement actuel avec pour seuls utilisateurs, les habitants du Canton de Villandraut,

Les règlements intérieurs applicables à ce service vaudraient pour les collectivités adhérentes à cette compétence au SMIVOM.

Madame la Présidente précise que l'examen de ces mises à disposition se fera au cas par cas d'ici la fin de l'année.

Mademoiselle MATEU BAREL s'interroge sur la rédaction des articles 7 et 8 des statuts à soumettre au vote qui ne parlent que de communes et non de Communautés de Communes.

Madame la Présidente prend bonne note que soit rajouter ces termes aux dits articles.

Madame la Présidente soumet au vote les statuts de ce syndicat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- ° D'approuver les statuts du SMIVOM et
- ° Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Nomination des délégués au SMIVOM

Madame la Présidente expose qu'il convient de nommer les délégués de la Communauté de Communes au Syndicat. La Commission 4-OM propose que cette délégation soit composée d'un délégué par commune qui soit membre de la Commission communautaire OM, complétée par le Président de la dite commission (Monsieur l'AZOU) et la Présidente de la Communauté de Communes (Madame Laurence HARRIBEY).

Cette proposition est acceptée par l'Assemblée. En l'absence de la totalité des communes, elle propose qu'un courrier soit adressé aux communes afin d'obtenir une candidature par commune et de prendre la décision définitive à la prochaine plénière.

Réseau des Maisons de Santé Pluridisciplinaire

Madame la Présidente rappelle que les statuts ont été approuvés lors de la plénière précédente et qu'il convient de nommer les délégués.

Elle propose de continuer ce travail avec Isabelle DEXPERT et Marielle CRUSE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide de :

- ° Confirmer l'approbation des statuts,
- ° Nommer Madame Laurence HARRIBEY, Madame Isabelle DEXPERT, titulaires, et Madame Marielle CRUSE, suppléante à l'association de réseau des Maisons de santé pluridisciplinaire du Sud Gironde,
- ° Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Demande de subvention LEADER

Madame la Présidente expose que de récentes informations émanant de la CAF montre que l'aide prévue initialement de cet organisme présente une forte baisse, il est donc proposé ce nouveau plan de financement avec une baisse des salaires en dépenses.

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre des actions jeunesse, le projet de création d'un pôle « Loisirs / Citoyenneté » a été défini accompagné de son plan d'action « Jeunes 'Acteurs ». Afin de soutenir ce projet une aide du programme européen LEADER est sollicitée pour la période novembre 2010 / octobre 2011. Le plan de financement ci-dessous détaille la répartition des dépenses et recettes ainsi que les taux de participation.

Dépenses	montant	Recettes	montant	%
prestation internet	2 500,00	LEADER	11 429,47	44,00%
prestation ciné-santé	88,20	CAF 33	2 400,00	9,24%
achat jeux	509,40	Autofinancement	12 146,60	46,76%
achat équipement informatique et sono	443,88			
frais de déplacement	883,20			
frais de personnel	21 551,39			
Total éligible	25 976,07	Total éligible	25 976,07	100,00%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire, décide de :

- Financer tel que ci-dessus exposé l'action « Jeunes acteurs »,
- Dit que les sommes sont inscrites au Budget Général,
- Charge Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Commission d'Appel d'Offre – Aménagements extérieurs ALSH à Villandraut

Madame la Présidente expose les travaux de la Commission d'Appel d'Offre qui s'est tenue le 19 octobre 2010 concernant les aménagements extérieurs de l'ALSH à Villandraut.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que ;

La consultation lancée sous forme d'un Marché à Procédure Adapté portée sur 3 lots comme suit ;

Lot 1 : Aménagement paysager

Lot 2 : réalisation d'un parking intérieur

Lot 3 : Fourniture et pose d'un jeu sur dalle existante à étendre si nécessaire

Les critères de pondération énoncés ci-dessous ont permis l'analyse des offres :

50	%	Prix	30	%	Qualités et origine des matériaux
20	%	Critères développement durable			

Madame la Présidente expose comme suit le résultat de l'analyse des offres :

N° Ordre	Entreprise	Lot répondu	Montant HT	Classement prix	Qualité offre	Développem ent durable	Note	Ordre d'arrivée
3	BONHOMME	1	4 528,00	1	8	5	3,9	1
2	EIFFAGE	2	4 992,00	1	8	7	4,3	1
3	BONHOMME	2	6 773,20	2	7	5	4,1	2
4	SACER ATLANTIQUE	2	7 000,00	3	5	5	4	3
1	KASO	3	17 040,00	2	8	8	5	1
3	BONHOMME	3	10 845,74	1	5	5	3	2

Si le résultat est incontestable pour les lots 1 et 2, le lot 3 nécessite que l'entreprise KASO fasse une proposition pour une implantation sur gravier préférée dans la version BONHOMME.

Le candidat sera recontacté par les services afin d'adapter son offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide de :

- Faire réaliser les travaux d'aménagements extérieurs de l'ALSH à Villandraut comme suit :
 - Lot 1 – aménagement paysager – Entreprise BONHOMME,
 - Lot 2 – réalisation d'un parking – Entreprise EIFFAGE,
 - Lot 3 – Fourniture et pose d'un jeu destiné aux enfants de 6 à 14 ans – Entreprise KASO,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général en Investissement,
- Charge, Madame la Présidente, de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Questions diverses

Prochaine commission 1

Monsieur BUNGERT demande que soit fixée une commission n° 1 – communication laquelle devra procéder à la rénovation du « Lou Sabitout ». Il souhaite par ailleurs que Marielle CRUSE participe afin d'y représenter le Comité de Pilotage en charge de la préfiguration du Centre dit Social pour une prise en compte des débats actuellement menés notamment dans l'atelier communication qui a été mis en place..

La date de cette commission 1 « Communication » est arrêtée au 3 novembre 2010 à 18 h 30 à Préchac.

Laurence HARRIBEY	Sophie LAULAN
Jean-Pierre AUROUX	Alain CAPS
André LAFORGUE	Christian PICARD
Jean BELIARD	Mireille MORLET
Cécilia MATEU BAREL	Claude le BERRE
Jean BUNGERT	Roselyne LALANNE
Marielle CRUSE	
Bernard BORDESSOULLES	Mireille CREMEL
Liliane BORDESSOULES	André L'AZOU